



RÉGION ACADÉMIQUE
 MINISTÈRE
 DE L'ÉDUCATION NATIONALE
 ET DE LA JEUNESSE
 MINISTÈRE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
 DE LA RECHERCHE
 ET DE L'INNOVATION



☎ : 02.33.75.67.67 - 📠 : 02.33.75.67.60 - 🌐 Site Web : <http://pmcurie.etab.ac-caen.fr> - ✉ E-mail : ce.0501219d@ac-caen.fr

LYCEE POLYVALENT CURIE/COROT
SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
 377 RUE DE L'EXOUE BP 290
 50010 SAINT-LO CEDEX



DOSSIER DE CANDIDATURE – Rentrée Scolaire 2020/2021

ANNEE DE NAISSANCE: 2004 – 2005 – 2006

NOM Elève:.....
(en capitales)
Prénom:.....
Nationalité:.....
Date de naissance :.....
Lieu de naissance :.....
Département ou pays :.....

Parents, Tuteur, Responsable Légal *
 *Barrer la mention inutile

NOM :

Adresse :

.....

Ville :

Code Postal :

Téléphone :

E-mail :

Téléphone vacances:

(juillet/août)

Scolarité–Classes et établissements fréquentés en :

2019 / 2020.....

.....

2018 / 2019.....

.....

2017 / 2018.....

.....

2016 / 2017.....

.....

Scolarité souhaitée en 2020-2021 :

2de générale et technologique

2de professionnelle

Technicien d'usinage.

Métiers de l'Electrotechnique.

Techn. du Froid et Conditionnement d'Air

Systèmes Numériques

Métiers de la Relation-Clients

Gestion et Administration

PREMIERE :

A.....le.....2020

Signature du candidat

Signature du
 représentant légal

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS

Saison 2018-2019	Club fréquenté : Niveau :
------------------	---------------------------------------

Participation aux actions de détections/sélections : Départementales : OUI - NON * Régionales : OUI - NON *
** rayer la mention inutile*

Si OUI lesquelles :

Saison 2019-2020	Club fréquenté : Niveau :
------------------	---------------------------------------

Participation aux actions de détections/sélections : Départementales : OUI - NON * Régionales : OUI - NON *
** rayer la mention inutile*

Si OUI lesquelles :

Poste sur le terrain :

Droitier Gaucher (rayer la mention inutile)

Partie à remplir par l'éducateur(trice) du CLUB

Nom et prénom de l'éducateur(trice) :

Adresse :

e-mail : **Tél. :** /

Concernant le joueur :

Niveau de jeu actuel : **Nb d'entraînements par semaine :**

Avis sur le niveau du (de la) candidat(e) :
 (aspects techniques, tactiques, athlétiques et comportementaux)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature de l'éducateur(trice)

Cachet du club Date : / /

**CADRE RESERVE AUX PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX
AUTORISATIONS**

(Le transport est sous la responsabilité des parents ou tuteurs légaux)

En cas d'accident nécessitant une intervention immédiate, tant médicale que chirurgicale (avec ou sans anesthésie) y compris l'hospitalisation, j'autorise (1) l'établissement à faire effectuer cette intervention sur avis médical.
Je certifie également que mon fils (ma fille) est à jour de ses vaccinations.

N° de Sécurité Sociale : _____

Tél. (appel urgent) : _____

(1) Un refus implique que les parents sont en mesure de prendre en charge immédiatement leur enfant

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Numéro de licence F.F.F. de l'élève :

.....

Je certifie l'exactitude des renseignements et J'autorise mon fils à participer à la journée de concours d'entrée en section sportive du collège sur les installations sportives du F.C. St Lô Manche:

Date : / /

Signature des parents ou tuteurs légaux :

PIECES A FOURNIR

N° D'ORDRE	DESIGNATION DES PIECES	COLONNE RESERVEE AU CONTRÔLE
1	DOSSIER D'INSCRIPTION <i>(le présent document)</i>	
2	PHOTOCOPIES DES BULLETINS TRIMESTRIELS <i>(1er et 2ème trimestre année scolaire en cours)</i>	
3	PHOTOCOPIE DE LA LICENCE 2019-2020	
4	DEUX ENVELOPPES <i>(autocollantes, affranchies au tarif en vigueur pour le courrier urgent moins de 20g)</i> PORTANT L'ADRESSE DU CANDIDAT.	
5	CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE à la pratique du Foot dans une section sportive scolaire établi par un médecin de sport conventionné	
6	CERTIFICAT MEDICAL DE SURCLASSEMENT pour les élèves nés en 2006	
7	CHARTRE D'ENGAGEMENT signée par l'élève et les parents	

CE DOSSIER DEVRA ETRE ADRESSE DUMENT COMPLETE AU PLUS TARD LE :

MARDI 28 AVRIL 2020

A :

LPO CURIE-COROT
Section sportive scolaire
377 rue de l'Exode
BP 290
50010 SAINT-LO

SELECTIONS SPORTIVES :

Mardi 5 mai 2020 à 13 h 30

au stade des Ronchettes à St Lô.

TRES IMPORTANT :

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION

EN CAS D'ADMISSION EN SECTION SPORTIVE, IL VOUS EST RAPPELE
QUE **CE DOSSIER NE CONSTITUE PAS L'INSCRIPTION AU LYCEE**





LYCEE POLYVALENT CURIE-COROT SAINT LÔ

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

CHARTRE D'ENGAGEMENT SPORTIF SCOLAIRE

(votée au conseil d'administration du 25 mars 2013)

L'ENGAGEMENT PRIS ICI EST UN ENGAGEMENT A RESPECTER TOUTE LA DUREE OU TU SERAS MEMBRE DE LA SECTION SPORTIVE DU LYCEE.

La section sportive football du lycée Curie-Corot offre à des élèves motivés un complément de pratique sportive approfondie tout en leur permettant de suivre une scolarité normale.

L'établissement s'engage:

- à placer les élèves dans les meilleures conditions tant au niveau scolaire qu'au niveau de la pratique sportive : Emploi du temps, conditions de pratique, suivi scolaire

Les parents s'engagent:

- à suivre régulièrement le travail scolaire, et, si cela leur est demandé, à rencontrer les équipes pédagogiques.

L'élève : né le **s'engage :**

- à accepter les règles de fonctionnement de la section sportive (voir au verso de cette page) et les conditions de maintien dans cette section sportive.

Il s'engage donc, et à défaut, ne peut être maintenu dans la section :

- à fournir un travail scolaire régulier et sérieux
- à avoir un comportement respectueux et responsable au sein de l'établissement, à l'égard de tous les membres de la communauté éducative.
- à s'investir avec motivation et dynamisme dans la pratique sportive, aussi bien dans les entraînements hebdomadaires que dans les compétitions UNSS (outre le championnat UNSS excellence, obligation de participer au championnat départemental de cross)
- à effectuer les visites médicales réglementaires.

Tout manquement à cet engagement pourra être sanctionné par le chef d'établissement en accord avec l'équipe éducative selon les modalités énoncées au verso de cette page

Pour application pendant toute la scolarité des élèves membres de la section sportive football.

SIGNATURES

Le responsable technique
Mickaël DEROUET

Le chef d'établissement
Jacky BOROWCZAK

Le responsable pédagogique
Nicolas HUSSON

Les parents :

L'élève
Lu et approuvé :
Le : _____

Père
Lu et approuvé :
Le : _____

Mère
Lu et approuvé :
Le : _____

Tuteur
Lu et approuvé :
Le : _____

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

REGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE

Chaque élève, dans le cadre des créneaux libérés spécialement dans l'emploi du temps de sa classe (le mardi de 11 h05 à 12h30 et le jeudi de 11h00 à 12h30) est tenu de participer à TOUTES les séances d'entraînement programmées

Les élèves **dispensés par certificat médical**, présentent ce certificat médical à la première séance où il entre en application. Si le certificat stipule qu'ils ne peuvent faire aucune pratique physique (footing, musculation, gainage, arbitrage...), les élèves sont exemptés d'entraînement durant toute la durée de leur dispense.

Dans le cas contraire, ce sont les éducateurs qui décident si l'élève reste à la séance ou non.

Toutes les autres demandes de dispenses écrites (parents, infirmière, kinésithérapeute...) ne peuvent être que ponctuelles (une séance) et doivent être présentées au début de l'heure. Ce sont les éducateurs qui décident si l'élève reste à la séance ou non. S'il ne reste pas, il doit obligatoirement aller au CDI ou en permanence (1)

Dans le cas contraire, il sera considéré comme absent, non excusé.

(1) : Sauf précision écrite dans la demande de dispense (Rendez-vous médical, contrainte familiale...)

Toute demande de dispense de l'élève (fatigue, travail scolaire...) doit être faite en début de séance **par l'élève**. Les éducateurs décident suivant les circonstances et les motifs de l'accorder ou non et si l'élève reste à la séance ou non. S'il ne reste pas, il doit obligatoirement aller au CDI ou en permanence

Dans le cas contraire, il sera considéré comme absent, non excusé.

Chaque fois que ce sera possible pendant les séances, l'élève assurera des fonctions d'arbitrage.

Pour tout autre motif (cours déplacé, aide individualisée...) l'élève informe les éducateurs (personnellement ou par l'intermédiaire d'un autre élève de la section). Il sera alors **excusé**.

Toute autre forme d'absence doit être justifiée auprès de la vie scolaire (absence du lycée...).

Si ce n'est pas le cas, cela sera considéré comme un non-respect des règles de fonctionnement.

Au bout de deux absences de ce type, l'élève sera considéré en infraction

SANCTIONS ENCOURUES POUR NON RESPECT DE L'ENGAGEMENT SIGNE AU VERSO

Parallèlement à la réglementation concernant la participation aux entraînements explicitée ci-dessus, tout manquement à l'engagement signé par l'élève concernant le travail scolaire et l'engagement respectueux et responsable pourra être sanctionné selon les dispositions prévues par le règlement intérieur et peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de la section.

Mais par principe, une chance de rachat est toujours envisagée.